

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC LURE 42 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 70200 LURE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

MLE CELIK EYLUL MLE CELIK ELISA, gérants de la société A LA TURKA, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 71 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 70200 LURE, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	CELIK EYLUL 17 RUE ROGER QUILLLOT 70200 LURE
Nombre de parts	150
Montant versé	1 500 €
2e associé	CELIK ELISA 17 RUE ROGER QUILLLOT 70200 LURE
Nombre de parts	150
Montant versé	1 500 €
3e associé	CELIK TUNCAY 17 RUE ROGER QUILLLOT 70200 LURE
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €
4e associé	CELIK DILEK 17 RUE ROGER QUILLLOT 70200 LURE
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 15 avril 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

lu et approuvé

lu et approuvé

lu et approuvé

JST05